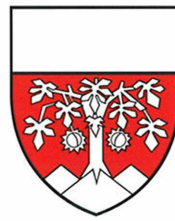


Journal communal d'information  
édité par la Municipalité  
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:  
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:  
Mme R. Vaucher

Impression:  
J.- P. Hauswirth, Le Mont



# AUX COINS DU MONT

\*\*\* VŒUX \*\*\*

**Les autorités  
de la Commune du  
Mont-sur-Lausanne,  
ainsi que l'ensemble  
du personnel communal  
souhaitent à tous  
d'excellentes fêtes  
de fin d'année et  
espèrent que 1995  
sera une année  
heureuse pour  
chacun**

## reflets du législatif

La séance du lundi 26 septembre 1994, placée sous la présidence de M. Paul-Daniel Panchaud, président, et comportant un important ordre du jour, en 7 points que nous développons ci-après.

Le procès-verbal de la séance du lundi 27 juin 1994 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur. Ajoutant un point 1 bis, M. le Président donne lecture d'une lettre ouverte adressée au Conseil communal par M. Marcel Guex, directement concerné par le dossier des zones "habitations-hameaux", lecture conforme aux dispositions de l'art. 56 du Règlement du Conseil communal.

Il est également donné lecture de la lettre de démission de M. le conseiller communal Michel Huguenin, qui a quitté la Commune et renonce dès lors à son mandat, avec effet au 31 août 1994.

Pour succéder à M. Michel Huguenin susdésigné, M. André Guex, prochain candidat de la liste des suppléants désignés en octobre 1993, se présente devant l'assemblée; après lecture de la traditionnelle formule de serment, M. André Guex confirme son engagement au service de la communauté.

Arrêté d'imposition pour l'année 95, préavis municipal n° 17

En application des dispositions de l'art. 33 de la Loi du 5 décembre 1986 sur les impôts communaux, nous devons déposer notre Arrêté d'imposition pour l'année 1995, et ce dans un délai fixé au 3 octobre 1994. C'est donc l'objet du préavis municipal n°17/1994 qui, et compte tenu des résultats de l'exercice 1993 et de l'analyse de la situation financière de la Commune au 1<sup>er</sup> septembre 1994, conclut à une reconduction du taux de 85 % de l'impôt cantonal de base. Ce taux concerne notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques et

des personnes morales qui leur sont assimilées, ainsi que l'impôt sur le bénéfice net et sur le capital des S.A., sociétés en commandites, etc.

M. Lucien Paillard donne lecture du rapport de la Commission des finances, laquelle se rallie à la proposition de la Municipalité de maintenir, pour 1995, le taux d'imposition de 85 % et invite le Conseil communal à accepter cet Arrêté tel que présenté.

La discussion n'étant pas utilisée, c'est à l'unanimité, sans avis contraire, que le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 17/1994.

Plans partiels d'affectation zone "habitations-hameaux", préavis n°15

Le plan général d'affectation, adopté par le Conseil communal en séances des 26 novembre 1990 et 30 septembre 1991, ratifié par le Conseil d'Etat le 6 août 1993, prévoit que les zones "habitations-hameaux" sont soumises à un règlement spécial avec plan particulier.

Les dispositions réglementaires de 1983 et contenues au chapitre "Normes de transformation de fermes applicables à toutes les zones" n'ayant pu être exécutées, la Municipalité et la Commission d'urbanisme ont étudié la possibilité de créer des groupes d'immeubles constituant des hameaux. Une première démarche, basée sur la création de 13 hameaux, n'a pas reçu l'approbation du service de l'aménagement du territoire. Finalement, le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports en a réduit le nombre à 5 :

- I. La Naz
- II. Budron
- III. Les Meules
- IV. Les Planches A, B et C
- V. Penau

L'art. 105 du Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire précise les possibilités offertes par la zone "habitations-hameaux".

Les plans partiels d'affectation ont été établis en tenant compte des bâtiments ruraux qui présentent des caractéristiques à préserver, d'une appréciation de la valeur architecturale des bâti-

ments, notamment en bordure de route (limite des constructions), des routes attribuées par le recensement architectural cantonal, des conditions émises par le service des monuments historiques.

Ces plans, proposés par la Commission d'urbanisme, adoptés par la Municipalité et bénéficiant d'un préavis favorable du Département des travaux publics, ont fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 11 mai au 9 juin 1993; 4 oppositions ont été enregistrées au terme de cette procédure.

M. Bertrand Chenevard rapporte au nom de la Commission ad hoc composée également de M. Jean Golay, président, MM. Claude Amaudruz, Michel Henny et Pierre Laedermann. Dite Commission a relevé les éléments propres à chaque zone, I à V, avant d'examiner les oppositions et les projets de réponses de la Municipalité, pour finalement inviter le Conseil à approuver les PPA des zones "habitations-hameaux" I à V, ainsi que les déterminations de la Municipalité au sujet des interventions enregistrées dans le cadre de l'enquête publique de mai 1993.

La discussion est animée, eu égard aux dispositions régissant les zones ainsi déterminées et compte tenu, parallèlement, des opérations en cours dans le cadre du Syndicat AF de remaniement parcellaire.

Invité à se prononcer sur le préavis municipal n°15/1994, les plans y relatifs, les réponses de la Municipalité aux intervenants et le rapport de la Commission ad hoc, le Conseil, au vote, accepte à la majorité, avec deux abstentions.

#### Nouvelle concession pour l'alimentation en eau de boisson de la Commune du Mont-sur-Lausanne, préavis n°16/1994

Conformément aux dispositions de la loi cantonale du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau, la Commune du Mont a confié à la Commune de Lausanne la distribution de l'eau sur son territoire, sur la base d'une concession entrée en vigueur le 7 avril 1967 et échue le 31 décembre 1984. Dès cette date, dite concession se renouvelle tacitement de deux ans en deux ans.

Récemment, le Service des eaux de la Ville de Lausanne a proposé une nouvelle concession pour tenir compte d'importants changements survenus (tarifs, système de calcul des taxes de raccordement). Ce texte-type a été approuvé par le Conseil communal de Lausanne en séance du 24 mars 1994.

Mme Aude Huber donne lecture du rapport de la Commission ad hoc, présidée par M. René Dupuis et composée de MM. Charles Bratschi, Guy Menétray et Bernard Rochat. Il faut souligner que 16 communes sont directement concernées par cette nouvelle concession; certaines d'entre elles l'ont déjà ratifiée.

Seul l'art. 5 bis apporte quelques modifications, notamment au niveau tarifaire. Selon cet article, la majoration actuelle est de Fr. 0,20/m<sup>3</sup>; elle correspond au supplément de coût de pompage et de refoulement entre l'altitude moyenne du réseau (600m) et les 3 réservoirs alimentant notre Commune (Bois-de-l'Hôpital 729m; Châtaignier 729m; Marjolatte 813m).

Au terme d'une brève discussion abordant les questions de détail, le préavis municipal n°16/1994 est approuvé à l'unanimité.

#### Naturalisation de M. Christophe Reynaud, préavis n°18/1994

En application des dispositions du Règlement concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune du Mont-sur-Lausanne, adopté par le Conseil communal en séance du 22 juin 1992, la Commission des naturalisations a auditionné M. Christophe Reynaud, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, français, domicilié au Mont, ch. des Corjons 1.

Le dossier ayant été transmis au Service de l'intérieur, assorti d'un préavis favorable, l'autorisation de naturalisation a été délivrée le 12 juillet 1994.

M. Bertrand Chenevard, président de la Commission des naturalisations, donne lecture d'un bref rapport invitant le Conseil à accorder la bourgeoisie de la Commune du Mont à M. Christophe Reynaud.

Au vote, et au bulletin secret, le Conseil se prononce comme suit:

|                      |    |
|----------------------|----|
| - Bulletins délivrés | 59 |
| - Bulletins rentrés  | 59 |
| - Bulletins blancs   | 3  |
| - Bulletins valables | 56 |

La bourgeoisie de la Commune du Mont est accordée à M. Christophe Reynaud par 54 oui et 2 non.

Au chapitre des communications de la Municipalité et propositions individuelles, Mme Michèle Genier, directrice de police, informe le Conseil de l'acquisition de M. Dominique Dutruit, agent de police, au terme de l'enquête liée à

l'affaire d'octobre 1993. Le prénommé a cependant demandé son maintien au service des travaux, équipe de voirie, et ce officiellement dès le 1<sup>er</sup> septembre 1994. Cette affaire est ainsi liquidée, à la satisfaction de l'Exécutif communal.

A signaler par ailleurs l'indisponibilité du brigadier Jean-Claude Gruaz, récemment atteint dans sa santé et à qui nous ne pouvons qu'adresser des vœux de rétablissement. Un nouvel agent a été engagé et prendra ses fonctions au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

M. L. Paillard, président de la Commission des finances donne connaissance d'une information concernant l'acquisition du bâtiment propriété de la Société des machines à battre, à la route du Jorat, et l'achat de la parcelle forestière n°486, sise en bordure du chemin réaménagé à Manloud.

M. Pierre-Alain L'Eplattenier, faisant usage du droit d'initiative découlant des art. 58 et 59b du Règlement du Conseil communal, propose une élection tacite des commissions lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Le Conseil en prend acte.

Il est enfin brièvement question du télé-réseau dont les travaux, mis en œuvre en ce début d'année, se poursuivent notamment en direction du secteur locatif du Grand-Mont.

La séance est levée à 22 h. 15.

*Le secrétaire  
du Conseil communal  
C. Frioud*

## de la municipalité

### Du nouveau pour notre Paroisse

C'est en 1947, il y a bientôt un demi-siècle, que les autorités d'alors étaient contraintes d'accepter, dans le cadre

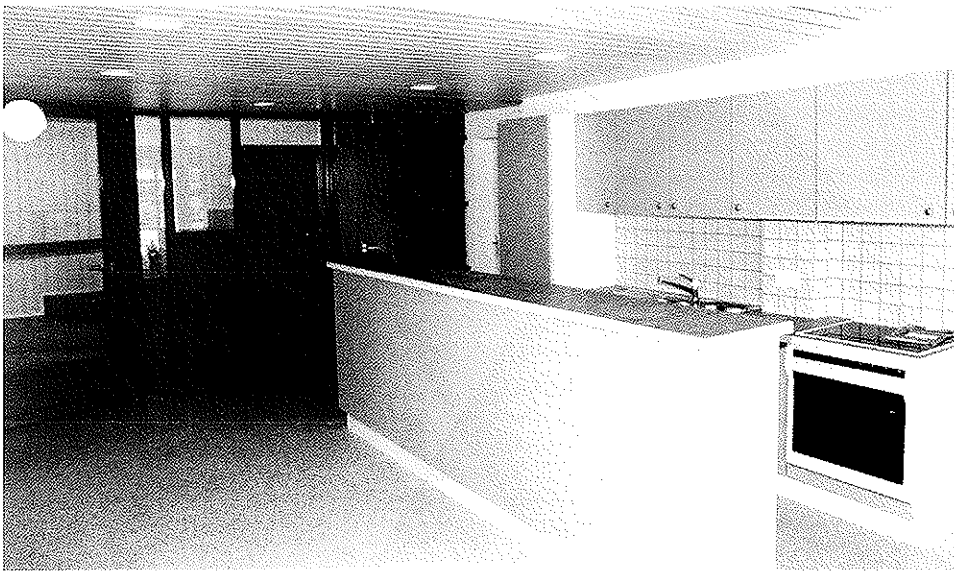
*Salle du niveau inférieur*





Salle du rez

Cuisine



d'une transaction avec le comité de l'association immobilière de «L'Espérance» (ce bâtiment «L'Espérance» est actuellement l'immeuble situé à la route

Jorat 5), une convention exigeant de la commune la mise à disposition d'une salle de Paroisse, à proximité du temple, si des transformations du dit bâtiment supprimaient la salle «L'Espérance».

Voilà comment et pourquoi notre église recevait, enfin, une salle de Paroisse.

Depuis fort longtemps déjà, nous savions qu'un cruel besoin de surfaces complémentaires étaient nécessaires pour que la vie de notre paroisse se déroule dans des conditions acceptables et fonctionnelles. Nos autorités étaient conscientes du problème mais ne pressaient pas le mouvement, elles attendaient qu'une demande pressante nous soit adressée afin de lancer la machine aux multiples décisions.

Si tôt dit, si tôt fait, cela n'a pas traîné, au mois de février 1994, un préavis, traitant cet objet, était présenté au conseil communal qui l'acceptait à l'unanimité. Le temps de figoler quelques détails et de mettre le chantier en route et déjà, le 2 septembre, à

peine six mois plus tard, nous remettons officieusement ces locaux à notre Paroisse et ceci dans l'attente d'une inauguration officielle le 9 novembre. Pourquoi cette double remise de ces locaux? L'urgence des besoins en est l'unique raison.

La restauration intérieure de ce petit bâtiment est une réussite inespérée car les contraintes inhérentes à ce genre de transformations ne facilitent pas la tâche de l'auteur du projet. Une parfaite et utile collaboration entre les autorités et les responsables de la Paroisse sont à la base de ce succès. On ne peut pas s'imaginer ce qu'une telle collaboration est sympathique et concluante. Le travail se fait dans une ambiance agréable qui, en finalité apporte un plus à l'ensemble et à tous.

La maison de Paroisse, puisque c'est ainsi qu'elle a été «baptisée» par nos pasteurs, (cette nouvelle appellation se justifie car l'entier de son volume est affecté à l'Eglise) va maintenant, avec ces deux salles, trois si nous utilisons la parois mobile, sa cuisinette, ses toilettes, répondre pleinement à une harmonieuse vie paroissiale, que nous savons très active.

Cette réalisation et sa future utilisation était le but à atteindre, nous avons réussi et nous sommes fort aise.

J.- J. Belet  
Municipal

### Bois de feu

Les coupes de bois saison 1994-1995 ont débuté à la mi-octobre. Il est nécessaire de connaître approximativement le nombre de stères à façonner en bois de feu. Nous prions, donc, les personnes désireuses d'acquérir du bois de cheminée ou autres de bien vouloir s'inscrire, jusqu'au 31 décembre 1994, à l'administration communale, au n° de tél. 652 01 50, en indiquant leur nom, prénom et la quantité de stères voulue.

#### Prix du stère:

- hêtre Fr. 65.-
- frêne et autres essences Fr. 55.-

Merci de votre compréhension.

La Municipalité

### Bus pyjama

#### Historique

En mars 1990, le groupe contact jeunesse de la ville de Lausanne met sur pied une commission Bus pyjama pour étudier, à la demande de plusieurs jeunes de la région, qui ont l'habitude de passer leurs soirées du week-end dans les cinémas et les boîtes de Lausanne et qui désirent rentrer à leur domicile, en toute sécurité, entre 1h00 et 4h00 du matin, sans avoir recours à des transports individuels, une possibilité pour eux d'utiliser les transports publics, à des prix réduits et à des heures hors des horaires officiels.

Après une enquête positive auprès des utilisateurs potentiels et une recherche de sponsors intéressés par cette démarche, le Bus pyjama débute le 4 décembre 1992. Une convention est alors signée pour l'année 1993 entre la coopérative des exploitants de taxis de la région lausannoise, les transports publics de la région lausannoise et le groupe contact jeunesse qui établit les bases et le financement de cette nouvelle organisation intercommunale. Cette convention est reconduite pour 1994.

Au point de vue financier, un prix de billet de Fr. 3.- par utilisateur est convenu, une participation de 30 ct./habitant des communes intéressées, de 25 ct./habitant pour la ville de Lausanne, d'un forfait de Fr. 6'000.-/an pour la ville de Morges, le reste des frais étant couvert par des sponsors divers.

Les communes qui adhèrent au Bus pyjama dès sa création sont, outre la ville de Morges:

- Belmont
- Bussigny-près-Lausanne
- Chavannes-près-Renens
- Crissier
- Ecublens

- Lausanne
- Lutry
- Paudex
- Préverenges
- Prilly
- Pully
- Renens
- St-Sulpice

Les bus partent tous de St-François et ceci jusqu'à 3h.00 du matin. La vente des billets a lieu dans les salles de Métrociné et de Ciné qua non ou peuvent être achetés auprès des chauffeurs des bus.

Le succès de l'opération Bus pyjama est notoire, puisqu'en 1993, plus de 6'400 jeunes l'ont utilisé, soit plus de 535 usagers par mois les soirées des vendredis et samedis.

#### Bus pyjama 1995

Restent les communes du secteur nord avec des transports en commun inexistant ou réduits et les communes le long de la ligne LEB, qui début 1994, n'ont pas encore adhéré à l'opération Bus pyjama.

Des discussions ont lieu avec le LEB dans le cadre du groupe transports de la COREL durant cette année avec pour conséquence la participation du LEB au Bus pyjama dès 1995.

Aussi les communes du secteur nord de la COREL, (à l'exception de Prilly qui en fait partie dès le début), décident de rejoindre l'opération dès 1995, soit les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, de Morrens, de Bretigny, de Bottens, de Froideville, de Villars-Tiercelin et de Jouxens-Mézery, de Romanel-sur-lausanne, de Cheseaux, le long de la voie LEB.

Les communes d'Echallens, d'Assens et d'Etagnières se décident aussi et les communes de Savigny et de Mézières ont été contactées pour rejoindre les autres communes de la COREL dans cette opération.

Devant ce développement de l'organisation, le groupe contact jeunesse estime qu'il ne sera plus à même d'en assurer la gestion et la COREL décide d'en reprendre la gestion dès 1995 et de mandater les TL pour en assurer l'administration.

Une nouvelle convention va être signée très prochainement par la COREL, les taxis de la région lausannoise, le LEB et les TL pour gérer le Bus pyjama pour 1995.

Avec un budget prévoyant des dépenses de Fr. 140'000.-/an et des recettes de Fr. 141'000.-, Bus pyjama prévoit 6 axes de transport au départ de St-François :

- Axe ouest (Chavannes - Renens - Ecublens - St-Sulpice - Préverenges - Morges)
- Axe nord-ouest (Renens - Bussigny - Crissier - Prilly - Villars-Ste-Croix)

- Axe LEB (Jouxens-Mézery - Romanel-sur-Lausanne - Cheseaux - Assens - Etagnières - Echallens)
- Axe nord (Le Mont - Cugy - Morrens - Bretigny - Bottens - Froideville - Villars-Tiercelin)
- Axe nord-est (Chailly - La Sallaz - Praz-Séchaud - Vennes - Epalinges - Savigny - Mollie-Margot - Mézières - Montpreveyres)
- Axe est (Pully - Paudex - Lutry - Belmont - Val-vert)

Le billet coûte toujours Fr. 3.- par course

La participation des communes est de 30 ct. par habitant

La participation de la ville de Lausanne de 25 ct. par habitant

La participation forfaitaire de la ville de Morges de Fr. 6'000.- par année.

La recherche de nouveaux sponsors est assurée par les TL.

Il ne reste plus qu'à souhaiter bon vent au Bus pyjama nouvelle formule ; nous sommes persuadés qu'il rendra de grands services aux jeunes de notre région et qu'il contribue grandement à la sécurité sur nos routes durant les soirées de week-ends.

*J.- P. Carroz  
Syndic du Mont-sur-Lausanne  
Président groupe transports COREL*

#### **Actualité télé-réseau**

Les travaux de mise en place d'un réseau câblé de télévision sur territoire communal du Mont ont débuté, ce printemps 1994, afin d'amener les signaux, dès la limite de commune, en direction du centre.

Dès mi-octobre, les signaux sont disponibles, amenés au centre du Mont par câble de liaison à fibre optique, soit au centre du premier périmètre désigné, précisément à proximité immédiate du groupe sportif du Mottier. Dès cet emplacement, les signaux TV sont distribués par câble coaxial dans cette première zone qui englobe Coppoz, un premier tronçon de la route de Cugy et le secteur locatif du Grand-Mont.

Ce jour, de nombreux habitants du Mont se posent la question quant à l'opportunité d'un raccordement, eu égard au coût demandé, lequel représente tout de même une bonne part des investissements élevés pour le câblage d'un territoire ne comportant que peu d'habitations collectives et de nombreuses villas ; ces coûts élevés sont le reflet d'une faible densité de population.

Dès lors, en prévision d'une réponse aux interrogations des futurs utilisateurs sur l'opportunité d'un raccordement, nous jugeons nécessaire de procéder à une mise au point et de fournir une explication à la population du Mont.

A l'occasion de l'arrivée des signaux au centre de la localité, nous avons prévu une démonstration des signaux disponibles sur le télé-réseau, ainsi que des perspectives futures que peut apporter un réseau câblé, notamment pour le confort de l'abonné (adaptation du télé-réseau à toutes les nouvelles technologies).

Nous avons agendé une démonstration et une conférence donné par M. P.- E. Delay, de la Maison DICSA, mandatée par la Commune de Lausanne pour la réalisation du réseau au Mont, lequel se fera un plaisir de vous parler de la télévision, du télé-réseau d'aujourd'hui et de demain.

Cette conférence sera donnée à l'aula du collège du Mottier, rte de la Blécherette, le mercredi 30 novembre, à 20h.15.

Elle sera suivie de séances de démonstration, agendées aux jeudi 1er, vendredi 2 et samedi 3 décembre, de 19h. à 21h., également à l'aula du Mottier, ainsi que le dimanche 4 décembre de 10h.30 à 12h.30.

Un représentant de DICSA sera sur place pour vous donner toutes informations utiles en relation avec le choix que vous avez à faire pour un éventuel raccordement.

*La Municipalité*



**Le Centre  
médico-social  
du Mont**

Tél. 021/652 22 11

#### Réseau de mamans de jour

Communes du Mont, Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville

A la suite de l'assemblée générale du Service d'Aide à la Famille, du 12 septembre dernier et avec l'accord du Service de Protection de la Jeunesse, le réseau de mamans de jour de notre région a pu être créé.

Au cours de cette séance, le comité du SAF s'est fixé pour mission d'organiser, entre autre, la prise en charge temporaire et de courte durée de jeunes enfants durant l'absence de leurs parents. Il est en mesure de vous informer que la coordinatrice de ce réseau est :

Madame Marie-Jo Magnin

CMS du Mont, route de Lausanne 16  
Tél. 021/652 22 11

Madame Magnin prend contact avec toutes les mamans de jour déjà inscrites à notre réseau ou désireuses de le rejoindre afin de procéder à l'enquête visant à leur délivrer une autorisation officielle de pratiquer cette fonction. Elle est également à disposition de chaque parent cherchant à faire garder son enfant et donne tous renseignements nécessaires à ce sujet.

Nous espérons que ce réseau sera une ressource précieuse pour les familles de notre région.

Service d'Aide à la Famille  
Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville



## nos établissements scolaires

### Pour 1995-96

Enseignante, cycle 1-2 P, au Mont-sur-Lausanne, cherche collègue pouvant prendre en charge les 8 périodes de l'après-midi, pour l'année scolaire 1995-1996.

Contactez Véronique Luetli Scepovic au tél. 021/652 26 58



Spectacle  
des enfants  
du Mont

A la demande de plusieurs parents, vous pouvez vous procurer une copie de la cassette du spectacle présenté par nos enfants au mois de juin dernier. Ce film est un document d'amateur et présente de petits défauts. Toutefois, il restera un souvenir inoubliable pour nos enfants. Le prix par cassette sera d'environ Fr. 27.- à 30.- (le prix dépendra du nombre de commandes).

Vous pouvez obtenir cette cassette en剪剪ant le coupon à l'adresse suivante:

Brun Philippe, chemin de Longeraie 2b,  
1052 Le Mont-sur-Lausanne, Tél. 021/652 57 35

### Coupon réponse

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

NP/Localité: .....

Tél.: .....

NB de K7: .....

Signature: .....

A réception de ce coupon, il vous sera adressé un bulletin de versement afin de

confirmer votre commande et des indications pour prendre possession de votre K7.

## paroisse st-amédée

### Noël 1994

La messe de minuit sera présidée par  
Mgr Pierre Mamie

évêque de notre diocèse. Il assumera également l'homélie.

Dimanche 25 décembre  
messe du jour de Noël à 10 h.30.

Paroisse St-Amédée  
Bellevaux/Le Mont

## Le conseil du vétérinaire

Il ne sera jamais assez répété qu'une alimentation correcte et équilibrée est essentielle au maintien de la santé, de la vitalité et du bien-être des animaux.

Le chien est omnivore. Cela signifie qu'il n'est pas indispensable qu'il mange de la viande. Mais son régime doit contenir des protéines, carnées ou non, ainsi que des graisses, des hydrates de carbone, des vitamines et des minéraux.

La quantité de nourriture doit être adaptée au tempérament et aux besoins actuels du chien. Il n'est pas nécessaire d'apporter une grande variété dans son menu.

Les chiens âgés devraient recevoir un régime plus pauvre en protéines et très digeste.

Le chat, contrairement au chien, est resté essentiellement carnivore, à l'instar de ses ancêtres. Il est donc important que sa nourriture contienne suffisamment de protéines et une proportion correcte de graisses, d'hydrates de carbone, de vitamines et de minéraux.

Le chat doit être habitué très vite à une alimentation variée, car il s'habitue à une nourriture déséquilibrée et il risque de refuser tout changement de menu par la suite.

Tous les animaux en croissance, les femelles portantes ou allaitantes, les animaux ayant une grande activité ou ceux qui sont convalescents ont un besoin accru en vitamines et en minéraux. Ces substances devront alors être rajoutées à la ration quotidienne.

Dr. L. Walter

## à savoir

### Grande vente de sapins de Noël

Route du Jorat 85  
R. Genier

Dès le 13 décembre de 12h. à 20h., samedi 17 et dimanche 18 de 9h. à 20h.

Dès mercredi 21, tous les jours de 9h. à 20h. Sapins dès Fr. 3.- et plus, sur commande au n° de tél. 652 40 96.

### Service du feu

L'approche de la fin de l'année coïncide avec la séance d'information et d'inscription au Corps des sapeurs-pompiers du Mont-sur-Lausanne. Elle a été fixée au mercredi 7 décembre à 20h.00 au collège du Mottier.

Tous les habitantes et habitants intéressés, âgés de vingt à trente-quatre ans, y sont aimablement conviés.

L'incorporation au sein des sapeurs-pompiers présente l'intérêt de fournir, par le travail qu'accomplissent ceux-ci, un réel et authentique service à la communauté. Subsidièrement, elle permet d'éviter l'aspect historique de l'obligation de servir qui a gardé comme pendant, la soumission à la taxe non-pompier en cas d'exemption.

Sur un plan plus personnel, chacun peut y trouver matière à parfaire ses connaissances et à progresser dans une voie qui lui est propre par le biais des spécialisations qui sont possibles dès l'acquisition des connaissances essentielles de la lutte contre le feu. La compagnie étant dotée d'un matériel assez abondant destiné à faire face à une multitude de sinistres, les possibilités de découvertes et d'intérêts y sont multiples.

Un facteur sans doute également motivant est de faire la connaissance des gens qui forment notre voisinage et qui, quelques fois par an, se retrouvent lors d'un exercice, dans une ambiance villageoise, mais néanmoins empreinte de sens des responsabilités.

Pour l'Etat-Major  
le fourrier

### Tennis

Habitant Le Mont et jouant pour le Tennis Club du Stade Lausanne, je viens de remporter en septembre 1994, plusieurs victoires importantes qui portent haut les couleurs de notre commune:

- Championnat vaudois jeunes seniors (30 ans et plus)
- Championnats romands jeunes seniors (30 ans et plus)

Par ailleurs, ancienne championne romande juniors, je suis titulaire du diplôme fédéral de professeur de tennis. J'enseigne actuellement en tant que professeur et entraîneur au Tennis Club de Morges.

Pour tout renseignement:  
Florence Tardin-Tardy  
tél. 652 47 21



### 10 ans...

Voici 10 ans, la garderie des «Moufflets» ouvrait au Mont, ses portes aux petits. De 3 à 4 enfants au début, ils se retrouvent actuellement une cinquantaine par semaine à fréquenter ce lieu de loisir et de jeu, mais aussi de sociabilisation et d'approche à l'école.

Cette heureuse réalisation a pu voir le jour grâce à la confiance des parents d'une part, mais aussi à celle de nos autorités qui en avaient vu l'utilité, voir la nécessité.

Nous remercions les uns et les autres, et afin de marquer cet événement, une matinée «porte ouverte» ainsi qu'une production des «Moufflets» auront lieu ce printemps.

*Les responsables*

### Café contact

8 décembre 1994 à 9 h.00, salle St-Amédée, rte du Jorat 5, Le Mont:

«Etre parents aujourd'hui»

Dans le cadre de l'année de la famille, nous aimerions partager, avec Denise et Guy Chautems, nos joies et nos soucis face à nos responsabilités.

Dates à agender:

26 janvier 95 Jean-Daniel Muller,  
adjoint d'Edmond Kaiser  
à Sentinelles

30 mars 95 Frank Levallois,  
jeune aumônier laïc au  
Gymnase du Bugnon

## nos sociétés

### Société de Développement

C'est avec enthousiasme, que la centaine de spectateurs a accueilli le programme qui leur a été présenté lors de la «Nuit Magique», concocté par votre comité le 30 septembre dernier, à la grande salle de notre commune.



En effet, tant les manipulations de Jean Garance que les ciseaux de Pierre-Alain Regamey ont soulevé des tonnerres d'applaudissements des spectateurs présents, petits ou grands.

On peut toutefois regretter que les habitants du Mont ne se soient pas plus déplacés, car le spectacle en valait la peine.

Avant la magie, les participants de cette soirée ont pu déguster un excellent «papet vaudois», préparé par notre ami Claude Pailly, aidé par les dames du comité. Un grand merci à toute l'équipe.

*Pour votre comité  
E. Debétaz  
président*

### FSG Le Mont

Soirée annuelle et autres communications

L'année gymnique 1994 touche à sa fin, et il convient de marquer cet événement par notre spectacle annuel qui promet de vous surprendre.

En vous recommandant de réserver sans faute les vendredi 2 et samedi 3 décembre 1994 dès 19 h.15, à la salle de gymnastique, nous nous préparons avec assiduité à vous recevoir pour vous offrir un spectacle de qualité dans une atmosphère de convivialité.

Mais en attendant, sachez qu'une société de gymnastique ne peut fonctionner en circuit fermé. Pour se développer, conserver son niveau et pouvoir se targuer de compter sur des membres francs, forts, fiers et fidèles, cette même société a besoin de sentir un vent nouveau souffler sur son avenir. Elle a besoin de voir pointer de nouvelles «têtes».

Car la gym, c'est aussi la camaraderie, les fêtes que l'on prépare dans l'angoisse du concours, sous l'œil ras-

surant et un rien autoritaire parfois des moniteurs (trices) et des parents qui viennent voir les performances de leur progéniture.

Bref, pour toutes ces raisons, n'hésitez donc pas à accroître l'effectif de notre société qui vous propose dynamisme, encadrement, gaîté et enthousiasme. Intéressez-vous de près si le plaisir vous en dit aux «disciplines» saines pour le corps et l'esprit.

Félicitons finalement Catherine Laffely pour avoir suivi un cours de gym JS 1 durant une semaine, ainsi que Patricia Desponds pour avoir suivi un cours de gym et danse JS 2 durant une semaine également. Bravo!!!

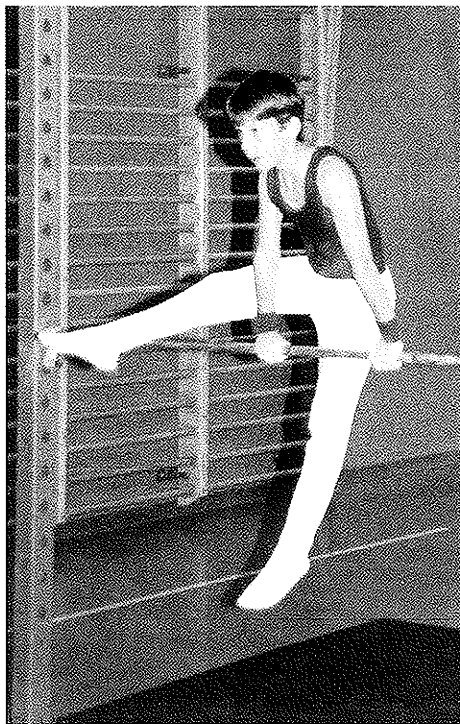
Avant de terminer, notez une légère correction, dans le classement des filles lors de la fête régionale de la Côte, Anne-Sylvie Horton 22<sup>ème</sup> au test agrès 2 a obtenu une distinction. Quant à toutes les autres lacunes et imprécisions du dernier article, laissons à notre président technique François Barrat, le soin d'y remédier.

*Virginie Cordey*

## Championnat vaudois aux agrès

C'est à la section de Vevey Jeunes Patriotes qu'incombait la lourde tâche d'organiser le championnat vaudois aux agrès. Ceux-ci se sont déroulés les 24 et 25 septembre à la salle du CESSEV de La Tour-de-Peilz. Notre section a envoyé 6 gymnastes pour ces championnats, quatre d'entre eux en sont revenus avec la distinction, ce sont 12<sup>e</sup> Xavier Cornaz, 16<sup>e</sup> Sébastien Graf en cat. GJ3. Dans la catégorie GJ1, Loïc Spinazza prend le 29<sup>e</sup> rang et Vincent Odier le 30<sup>e</sup>, mais la meilleure performance a été obtenue par Loïc Bornoz qui décroche la deuxième place et médaille d'argent en cat. GJ1 à un petit dixième du premier mais devant 73 concurrents, bravo à Loïc pour cette belle performance, qui stimulera, j'en suis sûr, tous ses copains.

F. Barrat



Loïc Bornoz, 2<sup>e</sup> catégorie GJ1



## Le langage des fleurs

|                 |   |                   |
|-----------------|---|-------------------|
| Œillet          | = | ardeur            |
| Œillet de poète | = | admiration        |
| Œillet d'Inde   | = | séparation        |
| Orchidée        | = | feveur            |
| Pâquerette      | = | aspiration        |
| Pavot           | = | songe             |
| Perce-neige     | = | épreuve           |
| Pervenche       | = | mélancolie        |
| Pétunia         | = | obstacle          |
| Phlox           | = | flamme            |
| Pivoine         | = | sincérité         |
| Primevère       | = | premier amour     |
| Renoncule       | = | reproche          |
| Genêt           | = | préférence        |
| Gentiane        | = | douleur           |
| Géranium        | = | sentiment d'amour |
| Giroflée        | = | constance         |
| Glaïeul         | = | rendez-vous       |
| Glycine         | = | tendresse         |

A suivre  
Sophie Culand



## Un Petit Nouvel an avec la jeunesse du Mont!

Vous avez sans doute tous reçu notre «papillon», si bien que ce qui suit va vous rafraîchir la mémoire et vous rappellera que nous nous réjouissons de votre inscription pour venir fêter:

Le Petit Nouvel-An  
à la Grande Salle du Petit-Mont  
le samedi 7 janvier  
dès 19 h.00

avec à la clef une sympathique soirée «bien de chez nous» où le verre de l'amitié vous sera servi par la jeunesse.

En voici le menu:

Fondue au fromage  
Dessert maison  
Café

Animation musicale  
Fr. 30.- par personne

En espérant vous retrouver nombreux au Petit Nouvel-An de la jeunesse du Mont, vous pouvez vous inscrire en téléphonant sans plus tarder à: Martine Gindroz, tél. 652 1218 aux heures des repas.

Attention!!! le nombre de places est limité.

## de nos lecteurs

### Noël de Paix et d'Espoir!

*Si j'étais magicienne,  
Je ferais fleurir la Terre entière  
Afin d'offrir à la Vierge souveraine  
Toutes les roses trémières.*

*Oui! toutes les fleurs pour Marie  
Qui porte en son sein,  
Avec pureté et joie infinie,  
Le petit Enfant divin.*

*Le moment venu, le temps presse!  
Où trouver un refuge pour la nuit  
Au milieu de cette foule en liesse?  
Le voilà enfin, ce coin, ce doux abri.*

*Une litière sera le salut,  
Chauffée par le bœuf et l'âne.  
Voici le nid douillet pour Jésus.  
Une paix infinie plane.*

*Un silence dans cette mystérieuse nuit  
Où tout n'est que transparence.  
Dans le ciel, une étoile respandit,  
S'élèvent alors des chants d'espérance.*

*Un frisson fait tressaillir le monde.  
Cet Enfant, ce Messie annoncé est là,  
Apportant son message à la ronde,  
L'amour des peuples, ici et là.*

*Cloches de Noël, carillonnez!  
Portez votre voix de loin en loin,  
Des chants d'alléluias à la volée  
Dans le doux réveil du matin.*

*Et que partout naissent  
Des bourgeons pleins d'espoir,  
Des bouquets de tendresse,  
A brassées, pour fleurir les reposoirs.*

Edith Larocque-Collet  
Noël 1994

### Ah! que d'eau

|           |                          |
|-----------|--------------------------|
| Juillet   | 23 l.                    |
| Août      | 111 l.                   |
| Septembre | 197 l.                   |
| Octobre   | 116 l. au m <sup>2</sup> |

## Quelques trucs bons à savoir

- Ne pas tuer les taupes, car la nuit, elles mangent les limaces et autre. Mais détruire les campagnols car ils «bouffent» les cultures.
- Ne jetez plus un reste de vinaigrette car elle vous servira efficacement à nettoyer et faire briller une toile cirée. De plus, vous pourrez la rouler ou la plier sans qu'elle colle.
- Pour mettre à l'abri des intempéries votre tuyau d'arrosage, enroulez-le à l'intérieur d'un vieux pneu usagé.
- Pour que des citrons vous fournissent leur jus en abondance, plongez-les dans l'eau chaude pendant un quart d'heure, avant de les presser.

Sophie Culand

## 4 coins du mont

### Dates de parution pour 1995

En 1995, le journal «Aux 4 coins du Mont» continuera de paraître tous les deux mois. Vos articles doivent être déposés au plus tard à la date indiquée, à l'adresse suivante:

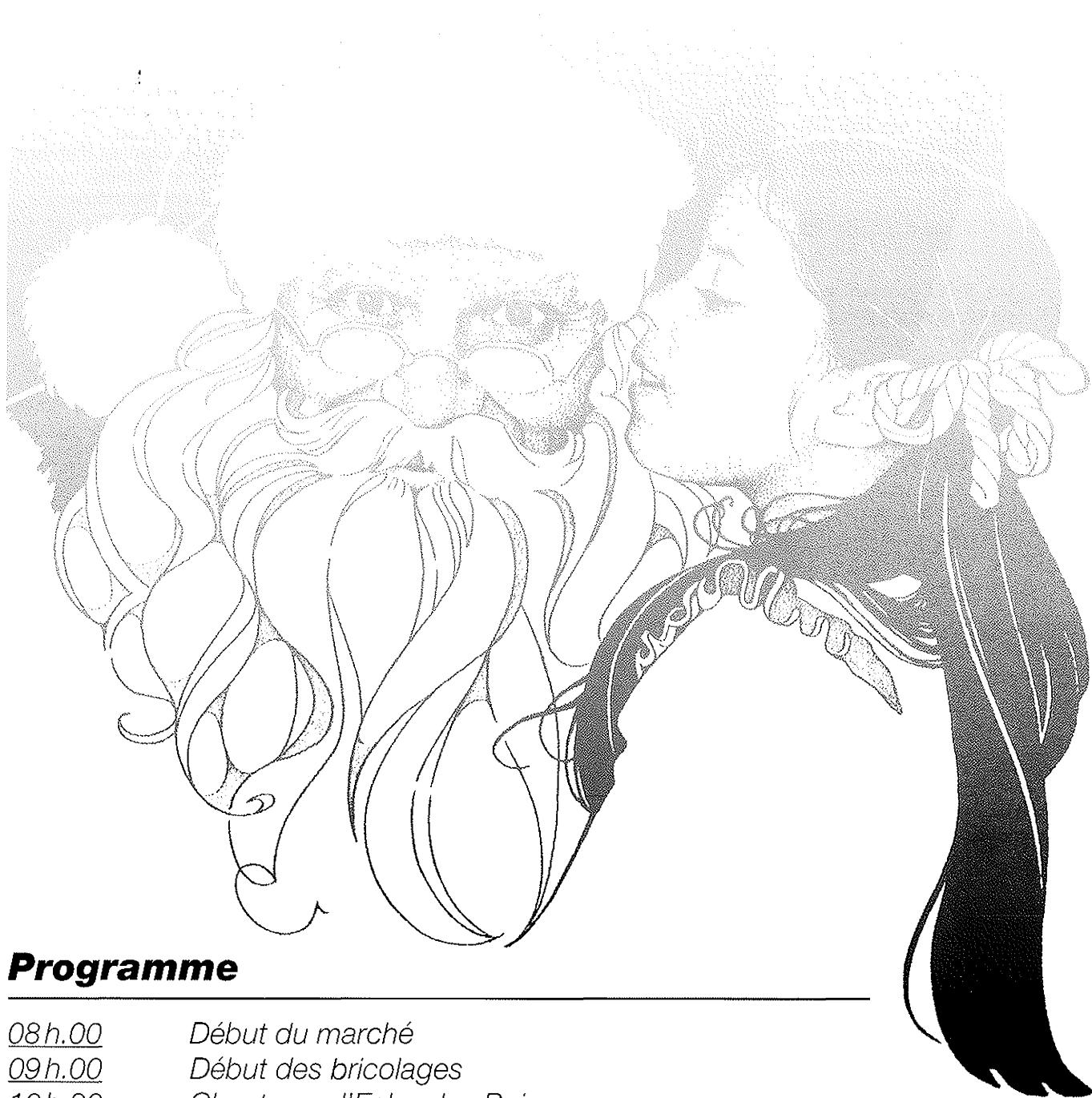
Mme R. Vaucher, chemin du Mottier 3,  
1052 Le Mont-sur-Lausanne, téléphone  
653 9003.

### Pour l'année 1995, le calendrier est le suivant:

| Dépôt des articles | Parution      |
|--------------------|---------------|
| 10 janvier         | fin janvier   |
| 10 mars            | fin mars      |
| 10 mai             | fin mai       |
| 10 juillet         | fin juillet   |
| 10 septembre       | fin septembre |
| 10 novembre        | fin novembre  |

Merci de votre collaboration et de votre ponctualité.

# **Fête de la St-Nicolas** **Samedi 3 décembre 1994** **au Grand-Mont**



## **Programme**

---

- |                    |  |
|--------------------|--|
| <u>08h.00</u>      | Début du marché                              |
| <u>09h.00</u>      | Début des bricolages                         |
| <u>10h.30</u>      | Chants par l'Echo des Bois                   |
| <u>11h.00</u>      | - Arrivée de St-Nicolas<br>- Fanfare du Mont |
| <u>12h.00</u>      | Fin des bricolages                           |
| <u>12h.30</u>      | Distribution des cornets                     |
| <u>13h.30</u>      | Mini cortège des enfants                     |
| <u>14h.00</u>      | Départ baptêmes de l'air en hélicoptère      |
| <u>15h.30</u>      | Tirage au sort du concours                   |
| <u>16h.30 env.</u> | Fin du marché + Programme à la Paix du Soir  |